

ED 141 - Suspension

▶ Demande de suspension de thèse pour l'année universitaire 2020/2021

La suspension d'inscription en thèse n'est accordée que pour raisons médicales graves. Elle est d'une durée d'un an, renouvelable. Elle doit impérativement être accompagnée d'un justificatif médical. Les demandes seront traitées au cas par cas par les directeurs des écoles doctorales réunis en collège.

Pour la demande de suspension, nous vous invitons à télécharger [le formulaire](#)

Mis à jour le 06 juillet 2020

▶ Organisation administrative

Directeur de l'ED :

[Philippe HARD](#)

Responsable administrative :

[Christelle THIAN](#)

F - Bureau 511

05 48 58.84

Horaires d'ouverture au public

09.00 & 14.00 - 17.00

Service

ouvert toute la journée

sauf le vendredi après-midi

[Politique scientifique de l'EDDSP](#)

▶ Plan du site

[Cliquez ici pour consulter le plan du site de l'Ecole Doctorale DSP](#)

<https://www.univ-lyon1.fr/terre.fr/ed-141-suspension-970534.kjsp?RH=1591275647974>